

# COMMENT VOUS INVESTIR AU SEIN DE LA CPTS ?



## Adhérer à la CPTS

### Ce que cela vous apporte :

- Participer à la vie de la CPTS
- Être informé sur les projets de la CPTS
- Être invité aux soirées de présentation et d'échange sur les projets
- Accéder aux travaux et ressources documentaires
- Valider, pour la rémunération forfaitaire de l'Assurance Maladie, l'item «participation à une structure d'exercice coordonné»

### Votre implication :

- Vous acquitter d'une cotisation annuelle de 10 €



## Répondre aux sollicitations ponctuelles de la CPTS (ateliers ou événements)

### Ce que cela vous apporte :

- Échanger avec d'autres professionnels de santé
- Partager votre expérience, votre expertise, votre avis sur une problématique spécifique
- Obtenir de l'information

### Votre implication :

- Vous rendre disponible pour ces temps d'échanges



## Proposer des thèmes de travail : « Groupe incubateur de projet »

### Ce que cela vous apporte :

- Étudier en groupe l'intérêt de débiter une nouvelle action de la CPTS
- Partager vos idées dans un groupe de travail et en discuter
- Percevoir des indemnités compensatrices de perte d'activité pour le temps passé

### Votre implication :

- Vous engager pour 3 réunions de 2h (soit 6 h) sur une période de 6 semaines



# COMMENT VOUS INVESTIR AU SEIN DE LA CPTS ?



## Participer au travail des commissions

### Ce que cela vous apporte :

- Apporter votre expérience et votre expertise sur un thème
- Mettre en œuvre des actions concrètes au service des professionnels de santé
- Construire des outils et des services de coordination
- Percevoir des indemnités compensatrices de perte d'activité pour le temps passé

### Votre implication :

- Vous engager sur 1 an à participer aux réunions de la commission (environ 2h tous les deux mois soit 12 h dans l'année)

### Les commissions 2022 - 2023 :

Perte  
d'autonomie

Santé  
mentale

Accès  
aux soins

Prévention

Communication  
et soutien aux PS

Périnatalité Enfance  
Adolescence

Ville  
Hôpital

Outils  
numériques



## Participer aux apéros interpros mensuels

### Ce que cela vous apporte :

- Échanger entre professionnels de santé libéraux
- S'informer sur des thèmes différents
- Partager un verre offert par la CPTS

### Votre implication :

- Vous libérer, le 1er jeudi de chaque mois, à partir 19h30

CPTS Mulhouse Agglomération  
Business Campus – Entrée A  
1er étage – Bureau 1.10 et 1.11  
15 rue des Frères Lumière  
68200 MULHOUSE

### Nous contacter :

☎ 09 52 92 22 39

✉ [contact@cpts-mulhouse-agglo.fr](mailto:contact@cpts-mulhouse-agglo.fr)

📱 Retrouvez-nous sur Facebook et  
Linkedin